



MARCHES FOLKLORIQUES DE VEVEY et LA TOUR-DE-PEILZ 2025



INSTRUCTIONS POUR SOCIETES DE MUSIQUE

A respecter scrupuleusement !

Afin de faciliter l'organisation des Marchés Folkloriques de Vevey-La Tour, nous vous soumettons ci-dessous une liste des principales recommandations à charge des ensembles de musique.

1. 09h15 : Présence des groupes de musique.
2. Mise en place des chaises pour les musiciens selon effectif. L'emplacement de la fanfare ou du groupe de musique est défini par le commissaire.
3. Les effets personnels et les caisses à instrument sont déposés à la Grenette ou Hôtel de Ville pas autour de l'orchestre..
4. *La délimitation pour la fanfare sous la Grenette ou le cour Charlemagne (à côté de l'église) ne doit en aucun cas être modifiée par la fanfare. A la Grenette nous vous demandons de ne pas dépasser pas la ligne rouge ni de déplacer les vignes décoratives !*
5. 09h45 : Les Cors des Alpes jouent pendant 15 minutes devant la Grenette ou sur la Place de l'Eglise à La Tour-de-Peilz
6. Les orchestres à la Grenette sont priés d'arrêter d'accorder les instruments à 9h45 car le cors des alpes donne le coup d'envoi des Marchés Folkloriques à cette heure-là, devant la Grenette.
7. 10h00 - Début de la musique.
8. 11h00 - Fanfares : L'Hymne Vaudois (*obligatoire – une strophe seulement, svp*) **Le 26 juillet, après l'Hymne Vaudois : le Marignan – obligatoire.**
9. 11h00-11h20 Pause pour les fanfares sous la Grenette
10. 12h00 – Fanfares : Prière Patriotique de Jacques-Dalcroze (*obligatoire – une strophe seulement, svp*)
11. 13h00 – Fin de la prestation musicale
12. 13h00 – Fanfares : Le Cantique Suisse (*obligatoire – une strophe seulement, svp*)
13. Les fanfares sont priées de jouer jusqu'à la fin des Marchés, *même si les Marchés sont prolongés de 15 minutes.*

14. *Les Marchés sont basés sur la tradition et le folklore, donc nous souhaitons que la majorité des morceaux joués soient dans l'esprit des Marchés. Nous n'attendons surtout pas de morceaux qui n'entrent pas dans l'ambiance et le cadre vaudoise de nos Marchés Folkloriques. La musique des films hollywoodiens n'est absolument pas la bienvenue.*
15. Places de parc : Bois d'Amour à côté de la Grenette, avec macaron. 22 places de parking sont à la disposition des musiciens, artisans et vigneron. Les macarons sont distribués selon le principe du premier arrivé premier servi.
16. Les verres ne sont pas, malheureusement, offerts mais proposés au prix de CHF8- au lieu de CHF 15.-.
17. Toute demande de morceau de musique de la part de l'un de nos visiteurs n'est pas autorisée, surtout « Happy Birthday »

Le soussigné s'engage à respecter tous les conditions dessus et à **distribuer des copies de ce document à tous les membres de l'orchestre.**

Lieu..... Date.....

Signé.....

Merci d'adresser le document signé à jeanlouisbolomey@outlook.com ou par voie postale à Jean-Louis Bolomey, Marchés Folkloriques, Ch. Émile-Javelle 30, 1800 Vevey



Commissaire des Marchés Folkloriques

LES MARCHES FOLKLORIQUES DE VEVEY-LA TOUR